



L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-cinq octobre, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Date de convocation : 25/10/2024	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, , MARC, Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALENQ Françoise, PAGES Christine , ALAUX Bernard
Membres en exercice : 10	
Membres présents : 9	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : DIAS Dimitri à COUSERAN Nathalie
Quorum : 6	<u>Excusé</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : BRUNET Philippe

Madame le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture du pouvoir.

Monsieur Philippe BRUNET est désigné secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour est le suivant :

- Tarifs communaux et redevance d'occupation du domaine public
- Crédit-relais
- Convention avec le Centre de Gestion de l'Aveyron en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL
- DM du budget Commune
- DM du budget lotissement la Blanquerie
- ONF ; état des assiettes 2025 pour Estaing, Annat, Cauvin-la Coursière
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 20 septembre 2024

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des votants.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Decision adoptée à l'unanimité</i>
10	10	0	0	

2. Décisions prises en application des delegations consenties par le conseil municipal au maire

Madame le Maire informe le conseil des décisions prises depuis le précédent conseil

DECISION N°2024-17 du 23 septembre 2024- Location de bureau au profit de l'association Souvenir Français

- De signer la convention de mise à disposition un local au Souvenir Français sis au 24 rue François d'Estaing – 1^{er} étage.
- La mise à disposition débutera le 1^{er} octobre 2024 pour une durée d'un an à titre gracieux. Une participation forfaitaire aux charges révisable de 100 € par mois sera demandée.

DECISION N°2024-18 du 23 septembre 2024- Signature du devis de raccordement ENEDIS–camping de la Chantellerie

- De signer la convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité basse tension

N°RE2628FH7D943M01	2 513.40 € HT	3 016.08 € TTC
--------------------	---------------	----------------

DECISION N°2024-19 du 10 octobre 2024 - Signature des devis de mobiliers pour l'école communale

- De signer le devis de l'entreprise VGM pour le remplacement du four de mise en température de l'école suite à une panne non réparable

20241111	1 682.50 € HT	2019.00 € TTC
----------	---------------	---------------

- De signer le devis de l'entreprise Mauvertex pour le remplacement du mobilier de cantine

DC_013291	2 984.07 € HT	3 580.88 € TTC
-----------	---------------	----------------

3. Tarif d'occupation du domaine public communal 2024

Madame le Maire rappelle que l'occupation du domaine public est soumise à autorisation écrite expresse qui prend la forme d'un arrêté prescrivant le respect de la charte terrasse.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le tarif de 10 €/m² pour l'année 2024 suivant le détail ci-après :

Etablissement	Surface en m ²	Tarif 2024 10€/m ²
Aux Armes d'Estaing	22.1	221.00 €
Brasserie du Château	34.05	340.50 €
Chez Mon père	14.36	143.60 €
Le d'Estaing	19.71	197.10 €
Chez Tifille	20	200.00 €
Lou Castel Café	40.5	405.00 €
Coutellerie Lison	5.75	57.50 €
Chez Lilou	46	460.00 €
Boulangerie	6	60.00 €
TOTAL	208.47	2 084.70 €

Il est proposé au conseil municipal pour l'année 2024 les droits de place suivants :

DROIT DE PLACE - Emplacement permanent	
Quai amiral d'Estaing (avec électricité)	200 €
Rue du château	120 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'appliquer au titre de redevance de l'occupation du domaine public communal un tarif de 10 €/m² et des droits de places selon les tableaux présentés ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres correspondants pour l'année 2024.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
10	10	0	0	

4. Tarif des régies

Madame le Maire propose au conseil de maintenir les tarifs des régies pour 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Valide les tarifs ci-après présentés pour les régies applicables à partir du 1^{er} janvier 2025.

GITE D'ETAPE	
Forfait Nuit	Tarifs
La nuitée	17 €
Lave-linge	3 €
Sèche-linge	3 €
Draps jetables	2 €
Location draps de bain	1 €

Taxe de séjour incluse

Du 1^{er} mars au 31
Octobre

GITE COMPLET	
Durée de la location	Tarifs
1 nuit	550 €
2 nuits	750 €
3 nuits	1 000 €
4 nuits	1 300 €
5 nuits	1 500 €
6 nuits	1 600 €
7 nuits	1 800 €

*Toutes charges comprises (chauffage, eau, électricité, taxe de séjour). ** Caution 900€*

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Piscine	
	Tarifs
Entrée adulte	3 €
Abonnement 10 entrées adultes	23 €
Entrée enfant	2 €
Abonnement 10 entrées enfants	13 €

Gratuit pour les moins de 3 ans

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
10	10	0	0	

5. Tarif de location de la salle d'animation

Madame le Maire propose au conseil de maintenir les tarifs de location de la salle d'animation pour 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Valide les tarifs ci-après présentés pour la location de la salle d'animation applicables à partir du 1^{er} janvier 2025.
- Dit que la mise à disposition sera consentie à titre gratuit pour les associations Estagnoles.

ASSOCIATIONS	ETE	HIVER	PARTICULIERS	ETE	HIVER
	15/04 au 15/10	16/10 au 14/04		15/04 au 15/10	16/10 au 14/04
Manifestation sans cuisine	65 €	85 €	Soirée sans cuisine	150 €	200€
Manifestation avec cuisine	95 €	115 €	Soirée avec cuisine	250 €	350 €

Forfait mariage 3 jours	500 €	600 €
-------------------------	-------	-------

Caution ménage 50 €

ENTREPRISES – AUTO ENTREPRISES		
Par séance	10 €	10 €

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

6. Crédit-relais court terme

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un prêt court terme crédit relais, afin de financer **l'opération réaménagement du camping**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

ARTICLE 1^{er}: La commune d'ESTAING, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de **cinq cent cinquante mille euros (550 000€)**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 24 mois dont 21 mois différés**
- **Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois + marge de 0.90% soit 4.00 % au jour de la proposition**
- **Périodicité de paiement des intérêts : Trimestrielle par procédure de débit d'office**
- **Frais de dossier : 300€ si prêt <à 150k€. Au-delà 0.20% de l'enveloppe réservée.**

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

7. Convention relative à l'accompagnement du CDG12 pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL

Au titre des articles L452-1, L452-38 et L452-41 du Code général de la fonction publique les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés. Ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du

droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. (Durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

Aussi Madame le maire propose d'adhérer cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit : 0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile. Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG12.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron
- d'autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents
- de donner délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

8. DM n°1 au budget principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements des construction	3 000.00 €	
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		3 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	3 000.00 €

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

9. DM n°1 au budget lotissement la Blanquerie

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6015 : Achats stockés - Terrains à aménager		20 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		20 000.00 €
D 3555 : Terrains aménagés		20 000.00 €
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections		20 000.00 €
R 3555 : Terrains aménagés		20 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		20 000.00 €
R 71355 : Variation des stocks de terrains aménagés		20 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections		20 000.00 €

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

10. Programmation 2025 des coupes de bois ONF

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme Thurot Noémie de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 13 aout 2024 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Considérant le programme pluriannuel de coupes pour la période 2022-2041 consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après

3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leurs modes de commercialisations

4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ANNAT

REPORT ET SUPPRESSION

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Justification – Report/Suppression.
5_a	AME L	91	1.54	Non réglée	Suppression	2025	Supp.	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte

CAUVIN LA COURSIERE

REPORT ET SUPPRESSION

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Justification – Report/Suppression.
3_a	AME L	80	0.96	Réglée	Report	2025	2026	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte
3_r	RD	120	1.07	Réglée	Report	2025	2026	ONF-RC - Raison commerciale

ESTAING

ETAT D'ASSIETTE : INSCRIPTION

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³ /ha)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Nouvelle proposition ³	Destination ⁴		Mode de commercialisation prévisionnel					
										Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
								Délivrance (m ³)	Vente (m ³)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
1_a	AMEL	80	7.46	Réglée	2025	2025	2025			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

11. Questions et informations diverses

Camping

- Les travaux se poursuivent avec la démolition de la tribune.
- La commune a reçu la confirmation des financements de la Région Occitanie pour un montant de 97 440 € ainsi que du Département de l'Aveyron pour un montant de 90 000 € pour la partie tourisme et 22 500 € pour la partie aire de loisirs.
- La demande de financement FEDER Auvergne-Rhône Alpes est toujours en attente. En effet, le Programme FEDER 2021-2027 (dont la priorité Massif central) est toujours actuellement en phase de révision à mi-parcours.
- Madame le Maire a contacté des campings et aire de camping-car pour étudier leur mode de gestion et tarifs.

Cœur de village

- Une rencontre a eu lieu entre la mairie, l'équipe de maîtrise d'œuvre, le directeur de projet Village d'Avenir et le CAUE pour évoquer les améliorations à faire sur le projet APS de décembre. L'équipe de maîtrise d'œuvre doit proposer un rétroplanning.
- La réunion du 8/11 est reportée à une date ultérieure pour permettre d'intégrer les remarques émises par le directeur de projet Village d'avenir et le CAUE.

- Madame le Maire s'est rendue à une formation de l'association des maires de France à La Rouquette en présence du CAUE sur l'opération d'aménagement du Cœur de Village.

Les prochaines dates à retenir :

- Commission des impôts le 6/11
- Programmation des changements des luminaires avec le SIEDA 08/11 à 14h
- Cérémonie du 11 novembre à 9h30 suivi d'un vin d'honneur à la salle d'animation
- Inauguration du puzzle samedi 16/11 à 10h30 à l'école
- Remise du Label employeur par le SDIS
- Passage en liaison du rallye Moto du Dourdou route vendredi 11/samedi 12 juillet 2025.

Office de tourisme

Madame le Maire et Monsieur Régis ont rencontré l'office de tourisme qui leur a présenté un bilan saison touristique. Monsieur Régis présente les principaux points du bilan. La saison touristique est positive, à noter la durée d'ouverture allongée (du 9/04 au 30/09). 6 600 visiteurs supplémentaires ont été enregistré au bureau d'accueil d'Estaing avec une moyenne de 26 personnes par jour. Monsieur Régis souligne l'accueil professionnel de Solène et Karine.

Agence postale communale – APC

Monsieur Brunet s'est rendu à la réunion annuelle d'information et d'échanges sur les APC organisée par la CDPPT de la Poste. L'APC d'Estaing réalise un chiffre d'affaire important (3° APC sur 120 en Aveyron) qui s'explique par la régularité de l'ouverture, la qualité de l'accueil et le professionnalisme des agents. Le groupe la Poste travaille sur les services de gestion bancaires des associations accessibles en APC.

Madame le Maire informe le conseil que la porte d'entrée de l'APC/Mairie sera changée mercredi. La CDPTT finance ces travaux à 100% dans le cadre de la sécurisation des APC.

Madame le Maire a terminé son ordre du jour et donne la parole aux conseillers.

Mme MOMMEJA demande la mise en place d'un panneau signalisant que la rue Henri Lesieur est une impasse.

Mme MARC souhaite savoir comment la commune est informée des travaux routiers départementaux ; le virage de Vinnac a été refait sur une très courte portion.

Mme AYGALLENQ interroge sur la date de transfert de la résidence l'Estanh car il est indiqué dans le dernier PV du conseil communautaire que l'attribution de compensation d'Estaing est réduite dès 2024.

Mme le Maire indique au conseil qu'après différents échanges sur la date de transfert avec la 3CLT, il semblerait que celui-ci soit effectif à la date de modification des compétences soit au 01/01/2024. Une réunion technique est prévue en novembre pour clarifier l'ensemble des délibérations et écritures comptables à réaliser pour régulariser ce transfert.

M. REGIS interroge sur l'appartement de la Poste et sa mise en location.

Des travaux de rafraichissement et de mise en conformité électrique sont nécessaires. Ces travaux sont réalisés en régie.

M. ALAUX souhaite savoir si les panneaux directionnels des lieux-dits peuvent être renouvelés, notamment ceux indiquant la Frayssinette, la Viguerie, la Fabrègue, qui sont anciens et illisibles.

Une discussion s'instaure.

Séance est levée à 19h30

Le Maire, COUSERAN Nathalie	
Le secrétaire de séance, BRUNET Philippe	